

DEXCOM G6 : une prise en charge intégrale dès début décembre 2020

C'est officiel, le dispositif médical DEXCOM G6® sera intégralement pris en charge à compter du 3 décembre, une information réjouissante pour toutes les personnes diabétiques qui attendaient impatiemment l'officialisation de cette nouvelle.

La Fédération Française des Diabétiques, mobilisée de longue date pour favoriser l'accès à l'innovation à tous les patients qui en ont besoin, salue aujourd'hui un moment important dans l'amélioration de la prise en charge du diabète, en particulier pour les enfants diabétiques dès l'âge de deux ans.

Dans une communication au mois d'octobre dernier, la Fédération insistait sur le caractère novateur de ce dispositif de mesure en continu du glucose interstitiel. Le DEXCOM G6®, composé comme le G4 PLATINUM d'un capteur, d'un transmetteur et d'un récepteur, offre effectivement de nouvelles fonctionnalités :

- Programmes d'alertes personnalisables pour éviter les hypoglycémies et hyperglycémies : à régler comme on le souhaite, en fonction du jour, de la nuit, du week-end ou de la semaine.
- Partage des données en temps réel avec des tiers de confiance : parents, aidants, professionnels de santé, le choix est laissé au patient par le biais d'une application dédiée.
- Interopérabilité du dispositif : premier capteur reconnu interopérable, il a une capacité de connexion avec de nombreuses pompes à insuline et stylos connectés et pourra être intégré dans plusieurs solutions de boucles fermées.

Pour le système G6, la mise à disposition du récepteur sera en revanche optionnelle : ils ne seront fournis qu'aux patients n'ayant pas un smartphone compatible.

Qui est concerné ?

Le système DEXCOM G6 peut être prescrit aux personnes diabétiques de type 1, adultes et enfants âgés d'au moins 2 ans :

- dont l'équilibre glycémique préalable est insuffisant (taux d'HbA1c $\geq$ 8%) en dépit d'une insulinothérapie intensifiée bien conduite (par pompe externe ou multi-injections) et d'une autosurveillance glycémique pluriquotidienne ($>$ ou $=$ à 4 ASG/j).
- ayant présenté des hypoglycémies sévères ayant conduit à des interventions médicales en urgence.
- traités par insulinothérapie intensifiée, nécessitant un support à distance pour la gestion optimisée de leur diabète.

Qui prescrit ?

Les conditions de prescription, de renouvellement et de formation des patients sont identiques à celles prévues pour le système DEXCOM G4® PLATINUM. Ainsi qu'il l'est indiqué dans l'avis de la Haute Autorité de Santé, « la prescription, le renouvellement et la formation des patients à l'utilisation du système DEXCOM G6 doivent être assurées par un établissement hospitalier comprenant une structure spécialisée en diabétologie ayant des unités d'éducation thérapeutique pratiquant le traitement intensif par multi-injections ou pompe à insuline du diabète de type 1 ».

Cette prescription initiale devra, comme pour le DEXCOM G4® PLATINUM, être validée par une demande d'accord préalable du service médical auprès des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). A l'issue de cette période d'essai, une évaluation technique et médicale conditionnera ou non la poursuite du traitement via ce dispositif.

Quelle prise en charge ?

Le dispositif est intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie dans le cadre du respect des critères de prescription indiqués ci-dessus. Il n'y a donc aucun reste à charge pour les patients dont le profil correspond à ces indications.

Actions et positions de la Fédération : La Fédération salue cette nouvelle, en particulier pour les jeunes enfants diabétiques et leurs parents puisqu'il est possible d'en bénéficier dès l'âge de deux ans. En tant qu'acteur de santé, elle a été partie prenante des discussions avec les autorités pour permettre un accès plus rapide au dispositif. Elle se réjouit donc que tous les patients pour lesquels cette nouvelle technologie est indiquée puissent enfin en bénéficier.

L'étude qualitative de [son Diabète LAB](#) dédiée aux usages actuels des systèmes de mesure du glucose en continu a permis de comprendre que le DEXCOM G6® est capable de répondre à certains besoins jusqu'alors non comblés, mais aussi plus globalement à l'enjeu de personnalisation de la prise en charge. Les personnes atteintes de diabète et leurs proches (notamment les parents de jeunes enfants) souhaitent avoir davantage de choix dans les dispositifs médicaux auxquels ils ont accès et surtout pouvoir bénéficier des innovations technologiques qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Sources :

Arrêté du 17 novembre 2020 portant inscription du système de mesure en continu du glucose DEXCOM G6 de la société Dexcom International Limited au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale